

commandements » (termes étrangers à la Bible), telle qu'elle est parfois présentée : Dieu – Christ – anges – homme – femme – enfants. Cette simplification outrancière a conduit à des erreurs et des abus. Dieu attribue des sphères spécifiques d'autorité et a veillé à restreindre l'autorité de ceux qui l'exercent au sein de leur sphère (voir illustration n° 1 ci-contre).

L'autorité humaine a des limites bien définies

L'autorité humaine illimitée constitue l'un des plus grands fléaux, parce que « le pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument ». Aucun être humain déchu n'échappe totalement à l'influence corruptrice de l'autorité. C'est pourquoi l'Écriture fixe des limites claires et des contraintes à toute autorité humaine.

Dieu seul possède l'autorité absolue. En soi, cela limite toute autre autorité, humaine comme angélique

« Tu as mis toutes choses sous ses pieds. En effet, en lui soumettant toutes choses, Dieu n'a rien laissé qui ne lui soit soumis » (Hé 2.8). « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre » (Mt 28.18). « Il agit comme il lui plaît avec l'armée des cieux et avec les habitants de la terre, et il n'y a personne qui résiste à sa main et qui lui dise : Que fais-tu ? » (Dn 4.32, [35, Second]). « Il est le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois » (Ap 17.14).

Le despote le plus puissant est soumis à Dieu. Beaucoup de ces hommes ne le reconnaissent pas, mais en fin de compte, tout genou fléchira et toute langue confessera que Jésus-Christ est Seigneur (Ph 2.10-11). Seule une personne pleinement sage, pleinement aimante et totalement juste est capable d'exercer correctement un pouvoir illimité. C'est pourquoi Dieu restreint toute autorité humaine, au point qu'aucune soumission à cette autorité ne doit être inconditionnelle ou totale.

La sphère d'autorité se circonscrit au type de relation sur lequel elle se fonde

Nous avons vu que Dieu confère de l'autorité à une personne sur une autre sur la base d'une relation particulière qui les unit. Là où il n'y a pas de relation, il n'y a pas non plus d'autorité. Il n'existe aucune relation civile entre un magistrat d'un pays et les citoyens d'un autre pays. Le premier n'a donc pas la moindre autorité sur les seconds. Les incroyants ou les membres d'une Église doivent-ils soumission aux responsables d'une Église avec laquelle ils n'ont aucun lien ? La qualité de mère ou de père ne confère aucune autorité parentale sur les enfants des autres. Pour que cette autorité existe, il faut qu'il y ait un lien filial. Les employés d'une société doivent-ils

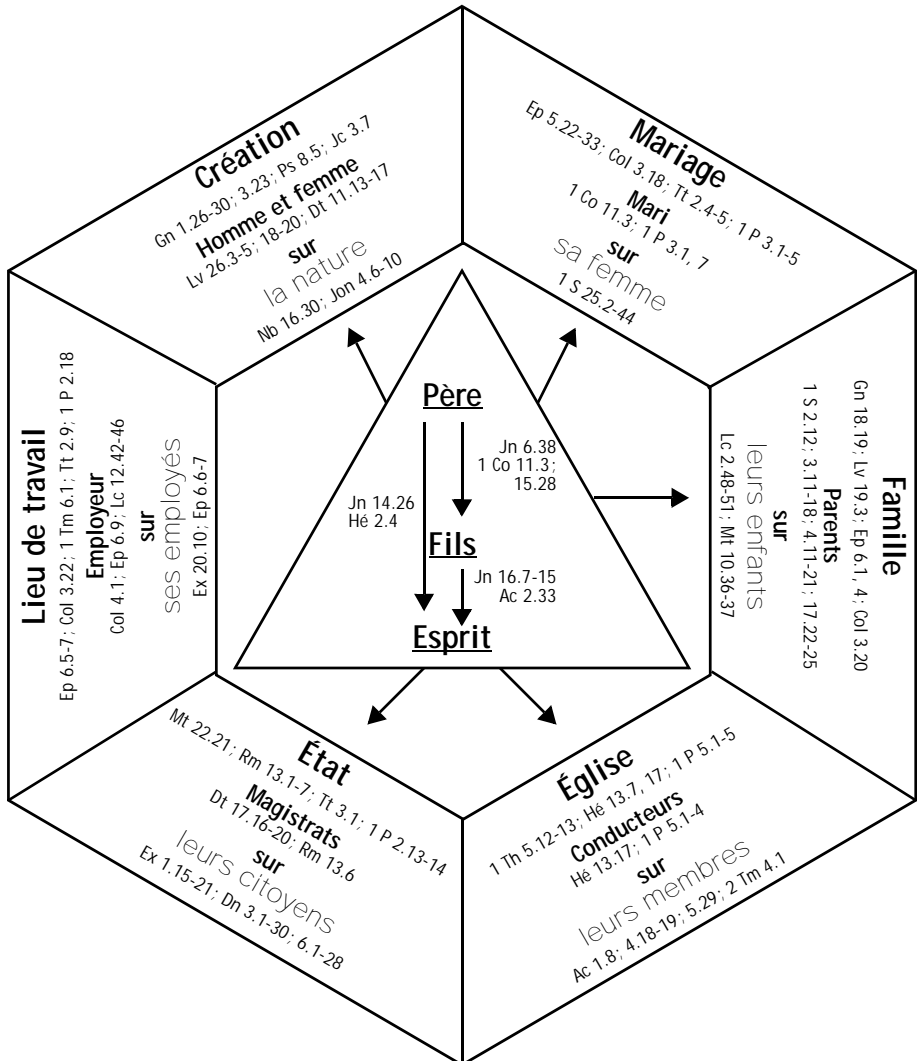
Illustration n° 1 LES SPHÈRES BIBLIQUES D'AUTORITÉ

Légende

La flèche indique le sens de l'autorité déléguée →

En caractères gras : autorités ayant des comptes à rendre avec Dieu.

En caractères détournés : subordonnés ayant des comptes à rendre à Dieu.



suivre les instructions données par le PDG d'une autre société? La qualité de mari confère-t-elle de l'autorité sur les femmes des autres hommes? Et sur les femmes non mariées? Celles-ci doivent-elles se soumettre à tous les hommes, qu'ils soient mariés ou non, jeunes, incroyants, etc.? Ces hommes n'entretiennent pas plus de relations avec ces femmes qu'avec les autres hommes.

Celui à qui Dieu a délégué son autorité en vertu d'une certaine relation ne doit pas chercher à étendre son autorité au-delà de ce que la relation justifie. À l'autorité du mari sur sa femme ne doit jamais se superposer l'autorité parentale, professionnelle, civile ou ecclésiastique. Une femme ne sera jamais une bonne et vraie épouse si elle considère son mari aussi comme son père, son patron, son policier ou son pasteur.

***Chaque sphère d'autorité est limitée par les autres sphères d'autorité.
Son autorité cesse là où commence celle de l'autre***

L'Écriture veille attentivement à différencier les sphères d'autorité. Non seulement elle précise les particularités de chaque sphère, mais elle décrit aussi deux différentes sphères côte à côte dans le même contexte pour souligner les contrastes entre elles. Leurs lignes de démarcation doivent être clairement tracées et scrupuleusement respectées.

Cette séparation des sphères d'autorité est évidente dans tout le Nouveau Testament. Dans Matthieu 20.25-26, Jésus déclare : « Vous savez que les chefs des nations les tyrannisent, et que les grands les asservissent. Il n'en sera pas de même au milieu de vous. Mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur. » Jésus souligne ainsi la différence entre la sphère du gouvernement humain où les chefs dominent sur leurs sujets, et la sphère de communion de ses disciples où s'applique un type d'autorité radicalement différente, celle du « leader-serviteur ».

Dans 1 Timothée 6.1-2, Paul oppose la relation employeur/employé dans la sphère professionnelle à la relation entre croyants dans la fraternité de l'Église : « Que tous ceux qui sont sous le joug de l'esclavage regardent leurs maîtres comme dignes de tout honneur [...] Et que ceux qui ont des fidèles pour maîtres ne les méprisent pas, sous prétexte qu'ils sont frères; mais qu'ils les servent d'autant mieux. » Dans sa façon de penser et d'agir, chacun doit bien maintenir cette distinction. La relation fraternelle dans l'Église qu'un employé entretient avec son employeur chrétien ne doit pas inciter l'employé à manquer de respect pour lui dans la sphère de leur relation professionnelle.

Dans Éphésiens 5.19-22, le contraste porte sur la relation que les croyants, hommes et femmes, entretiennent dans la sphère de l'Église (où

les uns et les autres chantent, parlent et prient ensemble) et celle qui existe entre mari et femme dans la sphère du mariage : « Entretenez-vous par des psaumes, par des hymnes, et par des cantiques spirituels, chantant et célébrant de tout votre cœur les louanges du Seigneur [...] vous soumettant les uns aux autres dans la crainte de Christ. Femmes, que chacune soit soumise à son mari, comme au Seigneur. » La quasi-totalité des versions et des commentaires indique un changement de paragraphe entre le verset 21 et le verset 22. La différence est importante. Dans l'Église (v. 21), le principe énoncé est celui de la soumission mutuelle de tous les croyants, y compris la soumission des hommes croyants aux femmes croyantes. Mais dans la sphère du mariage (v. 22), seule la femme doit être soumise à son mari.

L'État n'a pas à intervenir dans l'Église, dans le couple, dans la manière dont les parents élèvent leurs enfants ni dans les relations entre employeurs et employés, sauf si celui qui exerce l'autorité fait « le mal » (Rm 13.4). Les parents ne doivent pas encourager leurs enfants à enfreindre les lois du pays, à désobéir au moniteur d'école du dimanche, ni à la personne chez laquelle ils travaillent, sauf si l'une ou l'autre de ces autorités contrecarre leurs efforts de les instruire « selon le Seigneur » (Ep 6.4). Les responsables d'Église ne doivent pas se mêler de la vie privée des couples de leur assemblée, de l'éducation de leurs enfants, de la politique du pays, ni dans les relations professionnelles des membres de leur Église, sauf s'il y a un péché précis que l'Église doit sanctionner (1 Co 5.1-13). Un employeur n'a pas le droit d'empêcher un membre de son personnel de s'acquitter de ses responsabilités de mari ou d'épouse, de parent, de membre d'Église ou de citoyen. L'autorité d'un mari sur sa femme cesse là où commencent les responsabilités de la femme à l'égard du magistrat, ses devoirs de mère, son obligation d'honorer ses propres parents, ses devoirs de soumission aux anciens de l'Église pour tout ce qui touche à la vie de la communauté et, si elle exerce un métier, là où interviennent les instructions de son patron. Dans toutes les relations et sphères autres que le mariage, la femme n'a pas le statut d'épouse, mais un autre statut, tout comme, dans ces mêmes sphères, son mari est autre chose qu'un mari. Ces passages suffisent à montrer que la Bible délimite et distingue les différentes sphères d'autorité, même si les chrétiens ne le font pas.

Certains insistent cependant sur le fait que Paul déclare : « ... les femmes aussi doivent l'être à leur mari *en toutes choses* » (Ep 5.24). Pourtant, l'apôtre déclare aussi dans Tite 2.9 : « Exhorte les serviteurs à être soumis à leurs maîtres, à leur plaire *en toutes choses* » et encore : « Enfants, obéissez *en toutes choses* à vos parents » (Col 3.20). Aucun texte ne doit être isolé des autres. Dans chaque cas, les mots *en toutes choses* sont déterminés par le contexte

immédiat du sujet abordé, celui d'une sphère d'autorité particulière. Ils signifient : « dans tout ce qui est intérieur à cette sphère d'autorité ». Si, dans chaque cas, l'expression « en toutes choses » n'était pas limitée, les autorités particulières exercées dans chaque sphère entreraient en conflit les unes avec les autres, alors que Dieu les a justement disposées pour qu'elles soient complémentaires. C'est pourquoi, en envisageant différentes autorités, Paul précise bien : « Rendez à tous *ce qui leur est dû* » (Rm 13.7). Nous pourrions ajouter : « ... et rien de plus. » Lorsque des autorités se mettent à exiger une soumission illimitée, elles exposent les personnes qui sont à l'intérieur de leur sphère à des tiraillements entre des pouvoirs contraires. On sait pourtant bien que personne n'est exclusivement épouse, citoyen, fils, membre d'Église ou employé.

Tout comme la séparation des pouvoirs (législatif, judiciaire, exécutif) au sein d'un gouvernement est nécessaire pour le maintien des libertés civiles, la séparation des sphères d'autorité voulues par Dieu est indispensable pour la sauvegarde de la liberté à tous les niveaux de la société humaine. Les États totalitaires s'en sont toujours pris à la famille, à l'Église, à la libre entreprise, parce que ces structures constituent des bastions contre l'asservissement au gouvernement. Les ordres religieux cloîtrés, les communautés chrétiennes isolées ou les sectes divisent souvent les couples, séparent les enfants de leurs parents, éloignent les gens de leur Église locale, les privent d'un emploi extérieur et les soustraient même au regard de la police. La mère supérieure ou le responsable de la secte est souvent à la fois, mère ou père, employeur, chef spirituel et dictateur. Certains parents chrétiens refusent de mettre leurs enfants à l'école publique et préfèrent leur dispenser un enseignement équivalent à la maison ; ils constituent leur famille en « Église de maison » et engagent leurs enfants dans l'entreprise familiale. Ils pensent ainsi les mettre à l'abri des mauvaises influences de la société. Mais ils récoltent souvent la tempête, une fois que leurs enfants sont sortis de l'adolescence. Pris séparément, tous ces moyens d'élever un enfant peuvent présenter des avantages, mais réunis, ils constituent un danger.

Un mari autoritaire a tendance à empêcher son épouse à trop s'impliquer dans la famille élargie, dans l'Église locale, dans les affaires civiles ou dans une profession. Il la prive même parfois de l'autorité que Dieu lui a conférée, celle de mère sur ses enfants. Ce n'est pas sain pour un homme d'être le mari de sa femme et en plus son guide spirituel, son employeur, l'image du père ou un agent chargé de l'application de la loi. L'exercice calme et persévérant des responsabilités bibliques de la femme dans chacune de ces sphères favorisera son équilibre et sa liberté personnelle au sein du mariage. Le mari qui tient à l'équilibre biblique encouragera et aidera sa

femme à être la personne épanouie, conforme à l'intention divine. D'une façon générale, l'exercice de l'autorité dans plusieurs domaines sur la même personne en même temps aboutit à un abus d'autorité.

On ne peut exiger de personne d'être soumis à plus d'une seule autorité en même temps et dans la même sphère. Aucun homme ni aucune femme ne peut servir deux maîtres

La notion non biblique qui veut que toutes les femmes soient soumises à tous les hommes indistinctement les oblige souvent à servir plusieurs autorités concurrentes. Au sein d'organisations chrétiennes, les femmes se rendent souvent compte que plusieurs hommes ont le droit de leur donner simultanément des ordres. Jésus a dit : « Nul serviteur ne peut servir deux maîtres. Car, ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il méprisera l'un et s'attachera à l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon » (Lc 16.13). La première proposition énonçant un principe général était vraisemblablement bien connue des Juifs. Jésus se l'approprie et l'applique à des autorités spirituelles distinctes : s'il est impossible de servir deux maîtres, combien moins encore deux dieux (Mammon désignant le dieu de la richesse). Mais le sens de cette maxime ne se limite pas au cas de l'autorité exercée par Dieu. Dieu a le souci de protéger les gens qui servent contre le tiraillement dû à des ordres contradictoires venant de plusieurs chefs. Jésus ne dit pas qu'il est *interdit* de servir deux maîtres; la responsabilité de cette situation n'incombe pas au serviteur. Il déclare que c'est *impossible*, et par conséquent que de tels cas de figure ne devraient jamais se présenter.

Père et mère constituent évidemment une seule autorité parentale. Chacun comprend qu'ils devraient parler d'une seule et même voix, présenter un front uni et empêcher ceux de l'extérieur d'intervenir dans le foyer. Et les membres d'Église ne sont pas tenus de se soumettre à chaque ancien pris individuellement, mais aux décisions prises par l'ensemble du collège des anciens. La plupart des pays s'efforcent d'avoir un ensemble de lois cohérentes de manière à ce qu'aucun fonctionnaire du gouvernement ne contredise un autre. Aucun organigramme bien conçu ne prévoit qu'un employé doit rendre compte à plus d'un supérieur. Dans le mariage, la femme non plus ne doit pas avoir deux ou plusieurs chefs.

Toute autorité légitime a été établie par Dieu pour le bien de ceux qui lui sont soumis. L'étendue de cette autorité est limitée par les devoirs des personnes en autorité envers eux

Dieu a ordonné à l'homme et à la femme d'assujettir la création non humaine et de dominer sur elle (Gn 1.28-30). Cet assujettissement n'avait